les diocèses où professaient MM. de Saint-Sulpice. Elle dura trois ans. L'organisateur de la résistance paraît avoir été l'abbé Duchêne, supérieur du petit séminaire d'Autun (1).

Le supérieur de Mongazon était trop respectueux de l'autorité pour ne pas céder tout de suite; néanmoins quelques explications

furent inévitables.

De 1852 à 1856, les élèves ecclésiastiques de Mongazon ne purent donc compléter leurs études au collège, et la division des grands fut privée de leur entrain et de leurs exemples. La discipline et le bon esprit n'en furent pas moins très remarquables durant le supériorat de M. Priou. Très désireux de ce qui pouvait assurer la joie des écoliers et stimuler leur travail, il organisa tout un sytème de notes qui rendirent la permission de sortir une véritable récompense. Il établit aussi des sorties le lundi et le mardi de Pâques. Rien n'y était laissé à l'arbitraire : les élèves savaient sur quoi compter et ce qu'ils devaient mériter (2). Une autre innovation qu'ils goûtérent beaucoup fut l'établissement d'une représentation dramatique au mardi-gras. M. Mongazon avait aboli ces soirées à Beaupréau, en 1816, et jamais elles n'avaient existé au petit séminaire d'Angers. M. Bernier les condamnait encore en 1853, dans sa Notice sur son ancien collège. « Nous ne pensons pas, disait-il, qu'un esprit sérieux puisse, de notre temps, regretter cet usage dont, apparemment, on s'exagérait autrefois les avantages, mais dont le désir excessif de complaire à la partie la plus nombreuse, peut-être, mais la moins judicieuse du public, pourrait seul aujourd'hui dis-

(2) Voici les notes de l'agenda de M. Priou sur ces innovations :

I. Sortie de Pâques 1851. Lundi 21 Avril et Mardi 22.

Le lundi je donnai sortie de 7 heures du matin à 7 h 1/2 du soir à tous les élèves que leur notes ne rendaient pas indignes et que leurs parents vinrent chercher. La grand'messe fut chantée à 5 h. 1/2, le salut eut lieu le soir à 7 h. 1/2. Personne (à moins de raisons spéciales), n'obtint permission de découcher. Ce point me paraît capital, j'y tiendrai à l'avenir.

Le mardi, nouvelle sortie pour ceux que leurs mauvaises notes n'en privèrent nas. Plusienre, dont les parents playaignet pu venir le veille, obtinent de sortie

pas. Plusieurs, dont les parents n'avaient pu venir la veille, obtinrent de sortir des le matin avant la classe. Les autres seulement à 10 h. 1/4. Ce jour-là,

⁽¹⁾ Dans le diocèse d'Autun, l'évêque permettait au petit séminaire de conserver quelques rhétoriciens pour les préparer aux examens des deux baccaconserver quelques rhétoriciens pour les préparer aux examens des deux baccalauréats : mais c'était une cause de tiraillements entre les deux séminaires.

M. Duchêne avait obtenu à grand'peine que ses philosophes reçus bacheliers
ne fissent qu'un an de philosophie au grand séminaire, et il s'aperçut bientôt
qu'on travaillait à lui enlever cette faveur. L'évêque du diocèse et ses vicaires
généraux lui étaient favorables, mais ils reculaient devant une innovation et
surtout devant l'opposition de M. Carrière. La lutte dura jusqu'en 1856 où la
la classe de philosophie fut régulièrement constituée aux petits séminaires d'Autun
et de Semur. Comme l'évêque d'Amiens, celui de Limoges, Mgr Buissas, fut alors
très applaudi pour avoir donné à ses trois petits séminaires une organisation
rationnelle. Ils avaient un cours de philosophie et tous les élèves étaient tenus
de le suivre avant de se présenter au grand séminaire. Pour être admis dans
cette maison, tous subissaient deux épreuves, l'une écrite, sur un sujet de composition donné par le supérieur du grand séminaire, qui se réservait la correction des devoirs; l'autre orale, portant sur les matières étudiées pendant l'année.
Ce dernier examen se passait devant deux directeurs du grand séminaire. Le
cours de philosophie du petit séminaire était un complément des études scientifiques des premières études, l'année de philosophie au grand séminaire était
considérée comme un cours supérieur.